



Problème avec ancien maréchale ferrant

Par **Roserouge26**, le **27/01/2015** à **13:45**

Bonjour je viens prendre conseil car j'ai un litige avec mon ancien maréchale ferrant il m'envoi aujourd'hui un courrier recommandé me réclament la somme de 408 euros sinon il demandera une injonction du tribunal.

Or je n'ai jamais eu les facture de ce qu'il me demande et encore mieux je ne lui ai jamais signé de bon de commande ou quoi que ce soit c'est l'ancien propriétaire des lieux qui lui disait de ferré mon cheval sans meme m'avoir demandé je n'ai donc jamais payé ces factures qu'est ce que je dois faire ? est ce que le maréchale à le droit de me réclamer de l'argent comme sa sans m'avoir jamais contacter?

PS je n'ai jamais rencontré le maréchal je ne sais meme pas a quoi il ressemble.

Par **Visiteur**, le **27/01/2015** à **15:38**

Bonjour,

laissez venir ! Si vraiment le tribunal bouge, alors là... Mais j'en doute ! Maintenant tout dépend de votre bonne foi aussi... Votre cheval a été ferré combien de fois ?

Par **Roserouge26**, le **27/01/2015** à **15:50**

d'après le courrier 5 fois mais moi je ne sais pas vraiment puisque je n'était jamais la et jamais tenu au courant .